



Logement des MNA en Gironde

Esquisse d'un projet fédérateur institutions / associations

10 mars 2018 proposition de la LDH Bordeaux
contact : jp.labroille@wanadoo.fr
vice -président LDH Gironde

Préambule

Ce texte a été élaboré à la suite d'une réunion le 6 février 2018 au Prado au cours de laquelle les associations présentes avaient jugé utile, sur la question du logement en Gironde des MNA, de formaliser chacune une proposition susceptible d'être retravaillée conjointement et présentée ultérieurement aux pouvoirs publics,

1/ Le contexte

Nous considérons, quel que soit le contenu de la future loi sur les migrations et la future répartition des compétences et des dépenses entre l'État et les départements, que **le problème de l'accueil et du logement des MNA continuera à se poser**. Pendant une durée de plusieurs années encore (voire davantage...) la France, et la Gironde en particulier doivent s'attendre à être la destination de nombreux MNA. A leur égard, compte tenu des traités internationaux signés par la France, et au nom de notre conception des Droits de l'Homme, **notre pays doit leur garantir un statut, un hébergement (toit, nourriture, santé), la scolarisation et une démarche d'insertion**.

Un projet proposé par la LDH ne doit pas viser à se substituer aux responsabilités publiques et aux actions déjà heureusement présentes dans ce domaine (État et département en particulier) mais doit au contraire viser à les déployer de façon à répondre aux situations concrètes des MNA qui sont bien là. Quitte à les articuler avec la solidarité magnifique dont font preuve nombre d'associations et de citoyens, solidarité à soutenir, à encourager, à amplifier et à valoriser afin que l'ampleur et la qualité de l'accueil réservé ici aux MNA soit digne, respectueux. Afin que la France, pays des Droits de l'Homme puisse en être fière et soit fière de ses valeurs.

2/ Tirer enseignement des expériences girondines

Un nombre non négligeable de jeunes sont déjà logés sous la responsabilité du département après que leur minorité ait été reconnue et leur prise en charge par l'ASE. Mais **ce dispositif est aujourd'hui saturé**, nombre de MNA ne sont pris en charge qu'au bout de délais plus ou moins longs. L'accompagnement dont ils bénéficient est parfois inexistant, souvent confié à des éducateurs peu ou pas assez formés et qualifiés sur la spécificité des MNA, vite dépassés par les problèmes auxquels les jeunes sont confrontés : statut, logement, formation scolaire, perspectives d'insertion.

A partir d'initiatives individuelles et/ou collectives **un nombre non négligeables de MNA bénéficient en outre déjà d'un accueil chez des particuliers** bénévoles, en attente d'une prise en

charge par l'ASE et souvent même après tant les capacités d'accueil publiques sont aujourd'hui insuffisantes. On constate que des personnes se sont engagées dans des démarches d'accueil sans avoir au préalable bien mesuré les suites possibles à l'arrivée chez elles d'un voire deux ou trois MNA. Au delà de la satisfaction de l'utilité de leur accueil on a pu constater chez plusieurs personnes la montée des coûts supplémentaires résultants de ces accueils sur des durées indéterminées jusqu'à parfois rencontrer de graves difficultés financières. Cela a pu conduire à mettre fin à ces hébergements dans des conditions non choisies et parfois douloureuses. De même, il a pu arriver que certains de ces MNA, jeunes et adolescents ayant pu vivre des situations dures soit pendant leur voyage, soit avant, aient des difficultés à s'adapter aux contraintes à respecter pour une vie dans une famille.

Dans le sud Gironde, à Gradignan, à Bordeaux des associations organisent collectivement l'accueil de nombreux MNA. Le plus souvent plusieurs familles proposent ensemble d'accueillir à tour de rôle un jeune, chacune une semaine, cela réduit d'autant la charge pour chacune en facilitant la durée de l'accueil si nécessaire. Il y a là un véritable dispositif qui permet aussi de mettre ces jeunes en contact avec des bénévoles sur les autres champs nécessaires à leur accueil : santé, remise en route scolaire, insertion...

L'association Le Prado a mis en place un réseau de particuliers qui héberge des MNA, son rôle consistant à identifier ces familles et à assurer le suivi des jeunes qui leur ont été « confiés » par l'Ase.

L'association « Bordeaux-St Jacques » a proposé de mettre un local à disposition de novembre à mars inclus lorsqu'il est inutilisé faute de pèlerins à la mauvaise saison.

Plusieurs associations aident déjà ponctuellement les MNA et assurent le relais vers des structures professionnelles en place dès que cela est possible (**MDM pour la santé, Tremplin pour la remise en travail scolaire et l'insertion, Asti sur le plan juridique**). **La LDH encourage et promeut ces démarches**, ses adhérents sont directement « au front » pour aider nombre de jeunes.

3/ Imaginons un dispositif fédérateur Institutions / Associations / Familles

3.1/ Pourquoi ne pas imaginer la mise en place d'un dispositif fédérateur d'énergies, soutenu, aidé, par les pouvoirs publics Département et État, qui associerait :

- **un lieu de référence** dans lequel pourraient être accueillis sur de courtes durées des MNA en attente d'un hébergement dans une famille. Inspiration : les services envisagés pour les MNA avec la mise à disposition de l'accueil pour les pèlerins de St Jacques à Bordeaux.
- **des familles** qui - à plusieurs et successivement, selon des séquences d'une durée prévue à l'avance - pourraient accueillir un jeune,
- **une équipe de professionnels et / ou de bénévoles** militants d'associations de solidarité qui aideraient ponctuellement ces jeunes à reprendre pied : santé, enseignement, assistance juridique . Cette équipe bénéficierait de l'appui des associations engagées dans la démarche et pourrait être basée dans le lieu de référence et se rendre, si besoin, auprès des familles,
- **une assistance et un soutien disponibles pour les familles** qui le demanderaient elles-mêmes pour les aider à penser efficacement leur rôle d'accueillant et/ou pour faire face à d'éventuels problèmes de toute nature qui pourraient surgir du fait de l'accueil de ces MNA.

3.2/ Le rôle attendu des pouvoirs publics consisterait à :

- **soutenir** la mise en place et le fonctionnement d'un tel dispositif,
- **prendre à sa charge la couverture par des assurances de tous les risques** possibles rencontrés par les jeunes, les familles, l'ensemble des intervenants, les associations qui s'y impliqueraient, les professionnels comme les bénévoles,

- **prendre en charge le fonctionnement** et les frais de mise à disposition du « lieu de référence » (loyers, charges, équipements, fournitures,..., gardiennage),
- **aider à la mise en place et au fonctionnement** dans le « lieu de référence » **des activités mises à la disposition des jeunes** (santé, enseignement, assistance juridique, soutien à l'insertion, ...) dans l'attente de leur entrée dans les dispositifs existants qui leur sont ouverts (scolarisation, santé, ...).
- **contribuer à la prise en charges de frais découlant de l'accueil** de jeunes par des familles,
- **reconnaître des opérateurs**, associatifs ou pas, qui pourraient orchestrer la mise en place de tels dispositifs, sur des territoires dont la taille demande à être étudiée de façon à pouvoir rendre accessibles et gérer aisément les différents aspects complémentaires de la démarche proposée.
- soutenir l'ensemble des structures ainsi mobilisées et s'appuyer sur elles, **créer un « comité de d'orientation et de suivi », réunissant les acteurs** agissant pour faire émerger, fonctionner, et promouvoir la démarche.

3.3/ Avantages :

- un tel dispositif s'appuierait sur **un sentiment très répandu en Gironde de solidarité** à l'égard des ces jeunes en difficultés qu'il convient d'accueillir dignement,
- il permettrait de **l'amplifier en sécurisant** tous les intervenants,
- il permettrait de **démultiplier les capacités d'accueil**,
- il faciliterait les **mises en relation, les contacts, la connaissance de l'autre** et contribuerait à la banalisation de l'arrivée en Gironde d'étrangers qui souhaitent s'insérer,
- il permettrait de **faire reculer les préjugés** à l'encontre des migrants et de soutenir le développement d'un vaste mouvement de solidarité concrète,
- il répond aux **aspirations de beaucoup d'agir solidairement de façon directe et tangible**,
- pour les pouvoirs publics un tel « **partenariat public/privé** » de ce - nouveau - genre **serait d'un coût modulable** certainement inférieur à la prise en charge directe et totale de tous ces jeunes dans des structures ad hoc de grande taille à créer.
- Le seul engagement sur des lieux « en dur » seraient les « lieux de référence envisagés » dont la réutilisation ultérieure au bénéfice d'autres jeunes en mobilité serait facile si nécessaire.

4/ Qui pourrait faire quoi ?

Les premières institutions interpellées pour la mise en place d'un tel dispositif sont l'État et le Département, mais l'appui de communes et de la Région seraient certainement très utiles.

Les futurs « opérateurs », véritables maîtres d'œuvre de tels projets, doivent avoir une surface professionnelle et une capacité de gestion crédible pour porter cette démarche. Ex possible : le Prado.

Les intervenants associatifs, les actions suggérées ici de leurs parts s'appuient sur l'expérience et le savoir faire reconnu de MDM, de Tremplin, de l'Asti, de l'Areve, de la LDH.